



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 011-19

Objet : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local de stockage pour le service des eaux

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat -
Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 011-19

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local de stockage pour le service des eaux**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que la commune de Saint-Jean-d'Arvey loue à Grand Chambéry, depuis octobre 2015, un local et un lieu de stockage destinés principalement à l'entreposage de matériel dans le cadre de l'exploitation des ouvrages et des réseaux d'eau du plateau de la Leysse.

La convention fixant les conditions de cette mise à disposition est arrivée à son terme le 31 décembre 2018.

Initialement prévue dans le cadre de la reprise en régie des réseaux de la commune de Les Déserts, puis reconduite afin d'optimiser les déplacements et les interventions des agents du service des eaux sur l'ensemble du territoire des Bauges suite à la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, la location d'une partie de ces locaux, à savoir un lieu de stockage de 50 m² environ, nécessite d'être reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, renouvelable tacitement, dans l'attente d'une organisation pérenne.

Le montant du loyer mensuel est de 150 € HT toutes charges comprises.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local de stockage pour le service des eaux,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 011-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la commune de Saint-Jean-d'Arvey pour la location d'un local de stockage pour le service des eaux

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 1 - Baux à prendre

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Convention Saint-Jean-d'Arvey;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21805H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21805H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019